



NOVARES

# CODE D'ÉTHIQUE



# MESSAGE DE NOTRE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Chers collègues,

Novares s'engage à mener à bien ses activités en appliquant les principes les plus stricts en matière d'éthique, d'intégrité et de conformité. Notre Code d'éthique reflète une volonté profonde de notre entreprise : répondre le mieux possible aux attentes de nos clients en respectant ces principes et en protégeant l'intégrité de nos employés sur tous les sites du Groupe.

En tant que membres de Novares, notre responsabilité va au-delà du simple respect des obligations légales. En tant qu'ambassadeur de la marque Novares, chacun d'entre nous se doit d'appliquer les politiques de l'entreprise et de mettre en pratique notre éthique professionnelle au quotidien. Ce Code d'éthique peut être vu comme le prolongement de nos cinq valeurs fondamentales, piliers de notre réussite à long terme : la persévérance, l'entrepreneuriat, la performance, l'esprit de collaboration et l'esprit d'équipe. Face à une situation difficile, il faut toujours se demander quelle est la meilleure chose à faire. Ce Code d'éthique a été élaboré pour vous aider à répondre à cette question dans différentes circonstances.

À mesure que notre entreprise se développe et s'implante à travers le monde, nous devons veiller à agir avec intégrité et respect pour les individus et l'environnement. Le Code d'éthique couvre les grands thèmes suivants : **respect des droits fondamentaux, développement durable, intégrité dans les relations d'affaires, règles de comportement personnel et professionnel.**

Ce Code a pour but de vous aider à agir selon les principes d'éthique professionnelle définis par l'entreprise. Il est essentiel que vous compreniez et respectiez ces directives, afin de ne pas vous trouver dans des situations qui mettraient en péril l'intégrité de Novares. Ces directives abordent une grande variété de sujets, l'idée étant de fournir aux employés des principes leur permettant de prendre de bonnes décisions. Lorsque nous prenons le temps de faire ce qui est juste, nous faisons preuve d'intégrité. C'est ainsi que notre entreprise devient plus forte et que notre Groupe construit peu à peu sa réputation de marque digne de confiance.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez au contenu de ce Code, et je vous invite à prendre avec moi l'engagement de le respecter dans toutes nos activités en tant qu'employés de Novares. En appliquant ce code et ses principes dans vos relations avec vos collaborateurs et nos principaux interlocuteurs, vous garantirez la pérennisation de notre réussite.

**Pierre Boulet**

**Directeur Général**

# CODE D'ETHIQUE DE NOVARES

## Le Groupe Novares s'engage à :

- ◆ Entretenir des relations basées sur la confiance et le respect mutuels, dans un environnement professionnel où aucune forme de discrimination ou de harcèlement n'est tolérée.
- ◆ Favoriser une ambiance de travail qui stimule l'efficacité économique du Groupe, mais aussi le progrès social et l'épanouissement personnel de chacun. Effort permanent et coopération sont les maîtres mots pour permettre au Groupe de continuer à contribuer aux progrès sociaux.
- ◆ Développer son activité dans le respect des lois et règlements en vigueur dans les pays où il est implanté en s'appuyant sur les directives définies dans ce Code d'éthique et d'autres règles et les procédures internes.

Le Code d'éthique de Novares s'applique à TOUS les employés de Novares. Chaque employé doit s'engager à le respecter. Les employés ne sont pas autorisés à conclure des accords, signer des documents juridiques ou prendre des dispositions qui contreviendraient au présent Code.

Lorsqu'un employé doute de la conduite à adopter dans une situation donnée, il doit consulter son supérieur ou le département des Ressources Humaines pour déterminer si oui ou non son attitude est compatible avec le Code d'Ethique.

Si un employé a connaissance d'une situation difficile ou d'un comportement non conforme, il est tenu d'en informer son service des Ressources Humaines, son supérieur ou le service chargé des audits internes.

Les « bonnes pratiques » adoptées par Novares reposent sur des normes éthiques saines et universelles. Le respect du Code d'éthique de l'entreprise est obligatoire, et toute faute à cet égard peut donner lieu à des mesures disciplinaires déterminées au cas par cas.

# I. RESPECT DES DROITS FONDAMENTAUX

Le Groupe Novares est signataire du Pacte mondial des Nations Unies. À ce titre, il s'engage à respecter et promouvoir les droits fondamentaux des individus tels qu'ils sont énoncés dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Il est également attaché au respect et à la promotion de la dignité, de l'égalité, de la valeur de chacun et de la vie privée de ses employés. Il est particulièrement vigilant sur les sujets suivants :

## 1. Travail des enfants

Le Groupe Novares applique les lois et réglementations nationales relatives au travail des enfants et, sans exception :

- ◆ S'engage à ne pas employer d'enfants de moins de 16 ans.
- ◆ Respecte les dispositions de la Convention n° 138 de l'Organisation Internationale du Travail portant sur l'emploi d'enfants âgés de 15 à 18 ans.

En outre, Novares veille à la bonne application de ces dispositions chez ses fournisseurs et ses partenaires.

## 2. Discrimination

Dans le cadre du recrutement, de la sélection des stagiaires, des formations et de l'évolution professionnelle, le Groupe Novares s'engage à lutter contre toute pratique discriminatoire fondée sur le milieu social, l'origine, l'âge, le genre, l'orientation sexuelle, la nationalité, la couleur de peau, l'état de santé, le handicap, l'activité syndicale, les convictions philosophiques ou religieuses ou les opinions politiques. Aucun employé ne peut être sanctionné ou discriminé pour avoir témoigné de bonne foi au sujet de l'une des pratiques mentionnées plus haut ou pour les avoir signalées.



## 3. Employés en situation de handicap

Le Groupe Novares respecte les lois et réglementations nationales relatives à l'emploi des personnes handicapées et s'engage à réaliser les adaptations nécessaires aux postes concernés pour garantir de bonnes conditions de travail.

## 4. Femmes enceintes

Novares s'engage à respecter scrupuleusement les dispositions adoptées dans chaque pays en matière de protection des femmes enceintes.

## 5. Santé et sécurité sur le lieu de travail

Le Groupe accorde une grande importance à la santé et à la sécurité sur le lieu de travail. Novares veille à ce que l'environnement professionnel corresponde en tous points et à tous les niveaux aux exigences relatives à la santé et au bien-être des employés.

Tous les accidents du travail sont consignés et analysés en s'appuyant sur une méthodologie de résolution des problèmes. Leurs causes et les solutions proposées sont compilées à l'échelle du Groupe puis transmises à l'ensemble des sites, afin d'éviter que ces accidents ne se reproduisent.

En outre, Novares protège ses employés contre les risques sanitaires liés aux produits achetés ou aux matières premières entrant dans les processus de fabrication. Le Groupe entreprend de réduire la quantité de substances préoccupantes utilisées ou de mettre en œuvre des

solutions collectives pour éviter tout contact avec ces substances. Les employés de Novares suivent toutes les formations requises par les autorités locales en matière de santé et de sécurité, notamment en ce qui concerne la prévention des risques chimiques et électriques ou encore la manipulation de matériel dangereux et le port d'équipements de protection individuelle contre :

- ◆ Les risques de lésions auditives
- ◆ Les risques mécaniques
- ◆ Les risques thermiques ou projections éventuelles
- ◆ Les risques chimiques



Le Groupe Novares fournit à ses employés des postes de travail ergonomiques afin de prévenir divers problèmes de santé. Il lutte en particulier contre les troubles musculosquelettiques (TMS) par :

- ◆ Des postes d'assemblage ergonomiques
- ◆ Des formations « Gestes et Postures » pour améliorer le bien-être des collaborateurs

Par ailleurs, sur chaque site une équipe est formée aux premiers secours et suit régulièrement des exercices pour toujours être en mesure d'assurer la sécurité des employés en cas d'incident ou d'incendie.

## 6. Temps de travail

Le Groupe Novares respecte les lois et conventions collectives en vigueur relatives au temps de travail dans tous les pays où il est implanté, y compris en ce qui concerne les heures supplémentaires.

# II. PROMOTION DU DEVELOPPEMENT DURABLE

## 1. Environnement

Le respect et la protection de l'environnement font partie des priorités de Novares. Tous nos sites sont certifiés ISO 14001:2015 ou en cours de certification. Le Groupe Novares agit pour protéger l'environnement : il limite la consommation de matières premières et d'énergie, optimise l'utilisation des ressources naturelles et réduit les déchets lors de la conception, du développement, de la production, de la livraison, de l'utilisation et du recyclage de ses produits. Tout produit représentant un risque pour la santé ou l'environnemental ne sera pas fabriqué ou vendu par Novares.

## 2. Ressources Humaines

### ◆ Liberté d'expression et dialogue social

Le Groupe Novares reconnaît la représentation de ses salariés au travers d'organisations spécifiques dans le cadre des lois et règlements en vigueur établis dans chaque pays. Novares entend promouvoir un dialogue social responsable. Ainsi, le Groupe tient informé en temps utile ses employés ou leurs représentants sur ses activités et en tout état de cause dans le respect des lois et règlements applicables en matière d'information et de consultation des salariés.

Le Groupe Novares s'engage à développer des relations basées sur la confiance mutuelle à

tous les niveaux de l'entreprise, notamment en invitant les membres du personnel à s'exprimer librement dans une démarche d'amélioration de leur environnement de travail.

Le Groupe Novares reconnaît les syndicats et le droit des employés d'établir des organisations syndicales de leur choix et d'organiser leur représentation conformément aux lois et réglementations applicables dans chaque pays.

### 3. Développement du potentiel professionnel

#### ◆ Mobilité interne

Pour Novares, l'évolution professionnelle de ses salariés est une priorité. Le Groupe favorise l'implication du personnel par la formation et l'acquisition de compétences, la responsabilité et l'autonomie ainsi que la perspective d'évolution de carrière.

Le Groupe encourage donc chaque employé à être acteur de son évolution professionnelle et veille au strict respect de l'égalité des chances en matière de promotion et de mobilité professionnelle.

#### ◆ Formation

Le Groupe Novares s'efforce de garantir à tous ses employés, tout au long de leur carrière et quel que soit leur lieu de travail, leur âge, leur genre ou leur poste, toutes les formations nécessaires pour le bon exercice de leurs fonctions.

## III. ÉTHIQUE ET CONDUITE PROFESSIONNELLE

L'utilisation des fonds, services ou actifs du Groupe Novares pour des motifs illicites, non-autorisés, personnels ou illégitimes est strictement interdite. Nul ne peut obtenir de Novares un traitement préférentiel ou tout autre avantage illicite ou illégitime contre un paiement, une gratification ou tout autre avantage financier ou en nature. Réciproquement, aucune entité ni aucun individu ne peut recevoir une somme d'argent ou un avantage en nature qui contreviendrait aux lois et réglementations en vigueur. Exception faite des cadeaux symboliques, accepter ou faire des cadeaux est strictement interdit pour tout salarié du Groupe ; de même que le versement et/ou l'acceptation de toute somme d'argent.



### 1. Contributions politiques

Novares n'offre ni financement ni services à des partis politiques, à des titulaires de fonctions officielles ou à des candidats à de telles fonctions ; même lorsque ce type de contributions est autorisé par les lois applicables.

Le même principe vaut pour les syndicats et les organisations religieuses.

### 2. Lutte contre la corruption et le trafic d'influence

Novares refuse la corruption dans toutes ses transactions et relations commerciales avec des tiers et s'engage à appliquer et promouvoir la législation en la matière dans les pays où il est implanté (loi américaine sur les pratiques de corruption à l'étranger, loi anti-corruption du Royaume-Uni, etc.).

Aucune somme ne peut être versée, directement ou indirectement, afin d'obtenir une intervention des autorités administratives ou gouvernementales ou de leurs employés

Inversement, si vous êtes victime d'une tentative de corruption, vous devez en informer immédiatement votre supérieur hiérarchique, ou votre responsable des Ressources Humaines ou le service chargé des audits internes.

Plus précisément, il est interdit :

- D'offrir de l'argent, des cadeaux ou tout autre avantage à une personne ou une entreprise (publique ou privée) pour obtenir ou conserver un marché, récompenser une décision favorable ou s'assurer une aide ou un service contraire aux réglementations. Cette interdiction s'applique que cet échange ait été fait directement ou indirectement, y compris en cas d'intervention d'un tiers.
- De recevoir de l'argent, des cadeaux ou tout autre avantage en récompense d'une décision favorable à un tiers.
- D'offrir des cadeaux, des services ou des invitations à des employés de toutes autorités administratives ou gouvernementales ou organes équivalents,

Tout acte de corruption ou de tentative de corruption peut avoir des conséquences extrêmement graves :

- Sanctions pénales contre l'entreprise et/ou les employés coupables ou impliqués dans ces pratiques (lourdes amendes et peines pouvant aller jusqu'à cinq ans d'emprisonnement)
- Dommages et intérêts demandés par les tiers lésés
- Atteinte à la réputation et à l'image du Groupe
- Résiliation d'importants contrats en représailles

### 3. Lutte contre le blanchiment d'argent

Novares s'engage à respecter toutes les lois et autres dispositions relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent et le terrorisme à travers le monde. Novares s'associe uniquement avec des clients et des fournisseurs fiables, menant des activités légitimes, dont les fonds ont été obtenus légalement.

Le blanchiment d'argent consiste généralement à faire entrer des fonds obtenus illégalement sur les circuits financiers légitimes et à les cacher ou à dissimuler leur provenance illicite.

Le cas échéant ou lorsque cela semble approprié, Novares se réserve le droit de mener des enquêtes de due diligence sur ses partenaires commerciaux.

### 4. Exactitude des comptes et des registres

L'ensemble des actifs, passifs, dépenses et transactions des différentes entités du Groupe doit être fidèlement retranscrit dans les registres et comptes de celles, conformément aux principes, règles et lois applicables.

Aucune structure juridique appartenant au Groupe ne peut créer ou alimenter des fonds secrets, ni dissimuler des actifs ou des passifs.

Aucun paiement ne peut être autorisé ou effectué s'il est déclaré ou compris qu'il sera totalement ou partiellement utilisé à des fins autres que celles décrites dans les documents justificatifs.

Des informations fausses ou non fondées ne peuvent en aucun cas être inscrites dans les registres ou la comptabilité du Groupe et de ses sites. Les états financiers et toutes les communications à ce sujet sont publiés après rapprochement des comptes.



## 5. Relations avec les clients, les prestataires de services et les fournisseurs

### ◆ Cadeaux

Il est interdit de recevoir des cadeaux ou des gratifications de la part de clients ou de fournisseurs sous quelque forme que ce soit (marchandises, services, invitations, voyages); exception faite des cadeaux qui ont uniquement une valeur symbolique. Il est formellement interdit d'accepter toute somme d'argent, quel qu'en soit

le montant.

Il est interdit d'offrir une quelconque somme d'argent ou de payer toute gratification en liquide ou en nature, quel qu'en soit le montant, directement ou indirectement, aux représentants d'un client ou à tout autre tiers en vue d'obtenir un contrat ou tout autre avantage commercial ou financier. Il est strictement interdit d'offrir des cadeaux ou des faveurs à des clients ou à des fournisseurs actuels ou potentiels, sauf lorsque ce cadeau ou cette faveur a une valeur symbolique.

On entend par cadeau symbolique un cadeau dont la valeur n'excède pas 50 euros. Au-delà de ce montant (ou de son équivalent dans d'autres devises), les cadeaux doivent être autorisés par un membre du Comité de Direction du Groupe (Group Executive Team).

### ◆ Sélection des fournisseurs de biens et de services

La sélection d'un fournisseur de biens ou de services pour le Groupe Novares dépend du service proposé et se fonde sur des critères de qualité, de respect des exigences, de compétitivité et de solidité financière. Au cours des négociations avec les fournisseurs, les salariés du Groupe doivent veiller en priorité aux intérêts de Novares, tout en restant strictement dans les limites du droit. Il est également important de profiter des meilleures occasions et d'obtenir les meilleures conditions sans pour autant faire preuve de favoritisme en privilégiant des amis et sans exercer les pratiques discriminatoires interdites dans le présent Code.

### ◆ Consultants et autres prestataires de services

Dans le cadre de nos procédures de passation de marchés, les accords entre le Groupe et ses agents d'une part et des représentants, des consultants et autres prestataires de services d'autre part doivent mentionner clairement les services à fournir, l'assiette de rémunération, le prix et toutes les autres modalités et conditions de fourniture des services. La rémunération est déterminée et versée en fonction de services fournis. Les agents, représentants et consultants ne peuvent pas agir au nom du Groupe, sauf si un représentant dûment habilité du Groupe leur en a donné par écrit l'autorisation expresse.

### ◆ Achat de tout bien ou de service au fournisseur pour un usage personnel

Les salariés ne doivent pas tirer profit de leur position de membres du Groupe pour que s'appliquent à leurs achats personnels un quelconque avantage, même équivalents à ceux accordés au Groupe Novares par les fournisseurs.

### ◆ Investissement dans les activités des fournisseurs

Les salariés ne doivent pas investir, directement ou indirectement, dans le capital d'un fournisseur qui entretient des relations avec le Groupe Novares ; ni dans sa société mère ni dans l'une de ses filiales. Ils ne doivent pas non plus prêter des fonds aux fournisseurs. En revanche, les employés et les cadres sont libres d'acheter des actions de ces entreprises en bourse, dans le respect des réglementations applicables

## 6. Concurrence

Le Groupe Novares s'engage à respecter la législation destinée à lutter contre les ententes et tout autre type d'accord dont le but serait de fausser la libre concurrence (dite antitrust) en vigueur dans l'Union européenne ainsi que dans tous les pays où il est implanté.

Les lois antitrust interdisent les ententes formelles ou informelles, les accords, les plans, les arrangements ou la coordination entre concurrents au sujet des prix qu'ils pratiquent, de leurs territoires, de leurs parts de marché ou de leurs clients.

Il est donc strictement interdit aux salariés du Groupe de prendre part à ce type d'accord ou d'entente avec les concurrents de Novares.

Par ailleurs, les informations commerciales sensibles ne doivent jamais être communiquées à des concurrents, ni directement ni par l'intermédiaire d'un tiers, même lorsque le but n'est pas de conclure un accord anticoncurrentiel.

Dans ce contexte, on entend par informations sensibles des renseignements concernant la stratégie commerciale, les prix ou la structure tarifaire, les coûts, la politique marketing, les clients, la R&D, les processus qualité, etc.

Vous devez signaler à votre supérieur toute question ou demande émanant d'un concurrent ou d'un tiers et portant sur ce type d'informations.

## 7. Loyauté

Les employés et les cadres du Groupe Novares doivent faire preuve de loyauté dans l'exécution de leur travail. Être salarié du Groupe Novares est un engagement à plein temps : ainsi, aucun salarié ne peut exercer une activité professionnelle secondaire ni posséder ou diriger une entreprise qui réclamerait une grande part de son temps et un investissement actif de sa part en dehors de ce qui est stipulé dans son contrat de travail. Cette règle n'empêche pas les membres du Groupe de s'engager en dehors de leurs heures de travail dans une entreprise non concurrente et avec laquelle il n'existe pas de conflit d'intérêts.



## 8. Conflits d'intérêts

Il y a conflit d'intérêts quand :

- Un salarié ou l'un de ses proches est susceptible de tirer personnellement profit d'une transaction réalisée au nom d'une entreprise du Groupe avec un client ou un fournisseur particulier.
- Un salarié tente de sélectionner ou de faire sélectionner, notamment comme fournisseur, une entreprise dans laquelle lui ou l'un de ses proches a des intérêts financiers directs ou indirects.
- Un salarié reçoit des honoraires de consultant ou tout autre avantage financier de la part d'un fournisseur, d'un concurrent ou d'un client du Groupe Novares.
- Un salarié recrute l'un de ses proches sans que cette candidature ait été étudiée de manière approfondie par le département des Ressources Humaines.
- Un salarié est un proche du supérieur chargé de déterminer son niveau de responsabilité, de fixer son salaire ou de lui accorder une promotion.
- Un salarié utilise des informations confidentielles pour servir des intérêts personnels contraires à ceux de Novares.

En cas de doute, vous devez consulter votre supérieur hiérarchique pour vous assurer qu'aucune de vos actions n'est susceptible d'entraîner un conflit d'intérêts.

Dans les cas les plus sensibles, les salariés peuvent être amenés à signer un accord de confidentialité et à confirmer qu'il n'existe aucun conflit d'intérêts.

## IV. COMMUNICATION ÉTHIQUE

### 1. Protection des données et Confidentialité

#### ◆ Protection des données à caractère personnel

Le Groupe s'engage à respecter la réglementation applicable au traitement de données à caractère personnel et, notamment, le règlement européen 2016/679 ainsi que les autres dispositions applicables dans les pays où il est implanté.

Ainsi en tant que responsable du traitement de ces informations, le Groupe déploie un système de collecte, de traitement, de conservation et de transmission des informations à caractère personnel permettant de garantir la confidentialité de celles-ci ainsi que de permettre aux personnes concernées par lesdites informations d'exercer leur droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition de leurs données.



Dans le cadre des relations de travail avec ses salariés, le Groupe est amené à collecter, utiliser et traiter différentes données personnelles. Les informations recueillies sont enregistrées dans des fichiers informatisés tenus par le Groupe en lien avec ces finalités. Elles sont conservées pendant la durée du contrat de travail augmentée des durées de conservation permettant à l'employeur de respecter ses obligations.

En outre, il veille à ce que seules les personnes autorisées ayant besoin d'accéder aux données dans le cadre de l'activité de l'entreprise puissent avoir accès à ce type d'informations.

Le Groupe s'engage enfin à s'assurer de la mise en place d'un tel système de sécurité des données personnelles dans le cadre du recours à des sous-traitants, au sens de la réglementation applicable.

#### ◆ Confidentialité des documents et des données du Groupe Novares

Les fichiers, actifs, données techniques et autres informations confidentielles diverses concernant l'entreprise sont autant d'atouts qui peuvent se révéler cruciaux pour préserver les résultats de Novares et son avantage concurrentiel. Tous ces éléments appartiennent à l'entreprise et doivent être restitués par les employés à l'expiration de leur contrat.

À ce titre, on entend notamment par informations confidentielles les plans d'action à moyen terme, les accords conclus avec des fournisseurs ou des clients du Groupe Novares, les données techniques et financières du Groupe et tout autre information sensible (notamment les données sur les revenus des unités de production et les droits de propriété intellectuelle ou encore les technologies, logiciels et équipements informatiques utilisés dans le cadre des opérations courantes).

Il est interdit à tous les salariés du groupe Novares de divulguer ces informations à des tiers sans autorisation préalable ; ou à d'autres employés de Novares n'étant pas habilités à posséder ces informations. Il est strictement interdit d'utiliser les informations obtenues dans le cadre des activités professionnelles à des fins personnelles, aussi bien directement qu'indirectement.

Toute violation de cette règle peut entraîner une action en justice reposant sur les dispositions applicables du droit du travail, du droit civil ou du droit pénal.

#### ◆ Confidentialité des données des tiers

Toutes les dispositions énoncées ci-dessus s'appliquent également aux informations fournies par nos clients, fournisseurs et d'autres tiers. En outre, ces informations doivent être utilisées avec discrétion et transmises uniquement à la personne qui en a besoin et qui se doit d'en faire usage de manière appropriée.

Les personnes qui ne sont plus contractuellement liées au groupe Novares, et ce quelle qu'en soit la raison, s'engagent à strictement préserver la confidentialité de toutes les informations mentionnées ci-dessus et à ne les divulguer sous aucun prétexte. Ces personnes ne doivent conserver aucun document, fichier ou autre élément confidentiel utilisé pendant la durée de leur contrat.

## 2. Communication

Aucune déclaration ne peut être faite aux médias sans autorisation préalable du département des Ressources Humaines ou du département Communication. Il est important de préserver la réputation de notre entreprise, en particulier lorsque nous communiquons dans la presse et les médias.

Les employés doivent informer le département Communication avant d'entreprendre toute initiative de communication externe impliquant les médias et la presse locale ou internationale.